LES EXAMENS NATIONAUX

SESSION 2020

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

BTS

Réunion du 8 juin 2020









Le baccalauréat GT:

- Les textes
- Les informations données aux candidats
- L'organisation générale
- Les cas particuliers
- Le renseignement du livret scolaire
- Le calendrier prévisionnel
- Les jurys
- Les essentiels

Le BTS:

Les informations essentielles du JORF du 6 juin 2020









Décret N°2020-641 du 27 mai relatif aux modalités de délivrance du baccalauréat général et technologique pour la session 2020

LES TEXTES
RECENTS

 Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux modalités de délivrance du baccalauréat général et technologique qui précise dans son annexe 2 les modalités d'évaluation dérogatoires dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 pour les 6 séries technologiques et en particulier leurs épreuves de projet

Note de service 28 mai 2020 et ses annexes parues au BOEN du 4 juin précisant le principe de transposition des notes









Je suis élève de terminale Je passe le baccalauréat général et technologique

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 en 2020, les épreuves terminales du baccalauréat sont annulées. Elles sont validées par le contrôle continu sur la base des moyennes des deux premiers trimestres de terminale affectées des coefficients de ma série. Les notes déjà obtenues aux épreuves anticipées et aux épreuves en cours d'année sont gardées. LES
INFORMATIONS
DONNÉES AUX
CANDIDATS
SESSION 2020

Jusqu'au 15 juin



Les professeurs saisissent les notes dans le livret scolaire :

- les notes des épreuves anticipées + épreuves d'EPS
- les notes de l'année : moyenne des moyennes des 1^{er} et 2^e trimestres dans chaque discipline
- les notes du 3° trimestre ne comptent pas, mais peuvent donner lieu à un commentaire du professeur











Je suis élève de première Quelles notes sont prises en compte pour le baccalauréat ?

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la seconde session des épreuves communes de contrôle continu (E3C2) a été annulée ainsi que les épreuves anticipées de français.

Épreuves communes de contrôle continu

E3C1

Épreuves passées en janvier février 2020 Les notes obtenues comptent.

E3C2

Histoire-géographie

LVA/LVB

Mathématiques en voie technologique

Enseignement scientifique en voie générale

Enseignement spécialité suivi en 1er uniquement

Épreuves annulées : pas de note.

Épreuves annulées. La moyenne des moyennes des 1er et 2e trimestres.

Épreuves finales

Épreuves orales et écrites de français Épreuves annulées. La note de français est donc obtenue avec la moyenne des moyennes des 1^{er} et 2^e trimestres. Cette note est affectée au même coefficient (10%).







LES

INFORMATIONS

DONNÉES AUX

ELEVES DE

PREMIERE



ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce qui ne change pas

Note globale à l'examen égale ou supérieure à 10/20

(1^{er} groupe):

ADMIS

Note globale à l'examen supérieure à 8/20 et inférieure à 10/20 :

2^d GROUPE



Moyenne entre 12 et 14 : Assez bien

Moyenne entre 14 et 16 : Bien

Moyenne entre 16 et 18 : Très bien

Moyenne > 18 : Très bien avec

félicitations du jury

EPREUVES DU 2^d groupe

Le candidat choisit 2 enseignements au maximum parmi ceux obligatoires au cours du cycle terminal (épreuves anticipées comprises).

Les notes de l'épreuve de rattrapage ne sont prises en compte que si elles sont supérieures à la note initiale









ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce qui change

Rattrapage

Épreuves du 2^d GROUPE Session de remplacement Septembre 2020

Le candidat présente à l'examinateur un document type signé par le chef d'établissement donnant la liste des chapitres du programme étudiés en classe entre le 1er septembre 2019 et le 14 mars 2020

Les candidats:

- ne pouvant pas se présenter aux épreuves de rattrapage pour cause de force majeure,
- n'ayant pas eu de notes de contrôle continu,
- ajournés au premier groupe et au 2^d groupe et autorisés par le jury à bénéficier à titre exceptionnel des épreuves de remplacement









CAS PARTICULIERS

Épreuves anticipées

Épreuves facultatives

Candidats redoublant la classe de terminale ou d'interruption de scolarité

Candidats en situation de handicap

EPS et sportifs de haut niveau

Épreuves en cours d'année de LV

Mention section européenne

N'hésitez pas à vous rapprocher des IA-IPR concernés et des services du SIEC









LE RENSEIGNEMENT

DU LIVRET SCOLAIRE









Le livret est renseigné par les professeurs par des notes et des appréciations LE LIVRET
SCOLAIRE:
LES NOTES
RETENUES

Les moyennes annuelles retenues sont la moyenne des moyennes des premier et deuxième trimestres ou celle des moyennes semestrielles, selon l'organisation des établissements

Elles sont **arrondies à l'unité supérieure**. Dans le cas où il n'y a qu'une moyenne trimestrielle ou semestrielle, la moyenne annuelle est égale à cette note

Le livret est visé par le chef d'établissement et par le candidat ou son représentant avant transmission au jury









Les notes obtenues au titre du troisième trimestre ne sont pas prises en compte dans les moyennes annuelles LE LIVRET SCOLAIRE : LES APPRÉCIA-TIONS

En revanche, elles donnent lieu à une appréciation afin d'éclairer les travaux du jury

Les appréciations portent sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève, sa motivation, son assiduité et son engagement dans le cadre de sa scolarité

Respect scrupuleux de l'anonymat du candidat en ne donnant aucune indication susceptible de l'identifier









Le principe de transposition des notes

La moyenne annuelle de chaque enseignement obligatoire ou facultatif qui aurait dû donner lieu, pour l'obtention du baccalauréat général ou technologique, à une épreuve écrite, pratique ou orale, est prise en compte au titre de note d'épreuve du premier groupe.

Le coefficient prévu par les textes pour chaque enseignement est affecté à la note retenue. Les coefficients restent ceux qui étaient prévus dans chaque voie et série.

Le détail des transpositions de chaque moyenne annuelle en notes du premier groupe est décrit, pour tous les enseignements de toutes les séries des voies générale et technologique, **en annexe** de la note de service du 4 juin 2020.









Les séries technologiques ST2S, STL biotechnologies, STL SPCL, STI2D, STD2A, STHR, STMG

Pour toutes les questions relatives à la saisie des notes dans les bordereaux et au renseignement des livrets scolaires, notamment pour les épreuves à fort coefficient, n'hésitez pas à vous rapprocher des IA-IPR concernés.

Il s'agit de valoriser dans l'appréciation le travail des candidats dans le cadre des projets et des activités technologiques. Ces appréciations porteront à la connaissance du jury tous les éléments d'information permettant d'éclairer son travail d'harmonisation et sa décision.









LE CALENDRIER PREVISIONNEL SIEC

| Etapes | Dates |
|---|--|
| Clôture de la saisie des notes sur les bordereaux Lotanet par les établissements | 15 juin |
| Transmission des bordereaux Lotanet vers les centres de délibération | 19 juin |
| Ouverture des sous-jurys dans les centres de délibération : Phase d'HARMONISATION | 26 et 29 juin au + tard |
| Saisie des modifications des notes sur les bordereaux LOTANET par équipes SIEC | 26, 29, 30 juin, 1 ^{er} juillet |
| Sous-jurys (entité opérationnelle) dans les centres de délibération : Phase de pré-DELIBERATION | 2 juillet + 3 juillet si besoin |
| Jurys Académiques | 6 juillet |
| Publication des résultats 1er groupe | 7 juillet |
| Oraux du 2 ^d groupe | 8-9 juillet |
| Résultats 2 ^d groupe | 10 juillet |









LE JURY ACADEMIQUE et les SOUS-JURYS

JURY DE
DÉLIBÉRATION
FINALE
(Etape 2 bis)

Fiche technique

<u>Présidence</u> : **Universitaire** <u>Adjoint</u> : **Inspecteur Général**

Membres: un représentant de chaque sous jury(A, B,C,D, E...)

Echelle académique : 1 jury

Ou

Echelle départementale (ou secteur): plusieurs jurys

Ou

Echelle série et/ou spécialité : plusieurs jurys

Mission:

- * Préparation du travail coordonné en « sous jurys » (étape 0)
- * validation définitive des travaux de délibération (étape 2 bis)

SOUS JURYS (par série)

Étape 2 Étape 2 Étape 2

Étape 1

Étape 1 Étape 1

2 Étape 2

Étape 1

Étape 2 Étape 1 Étape 2

Étape 2 Étape 1

Étape 1

Étape 2

Etc..

Fiche

Présidence : un vice président désigné parmi les enseignants agrégés ou certifiés Membres : des enseignants issus d'établissement publics et privés sous contrat

<u>Echelle</u>: selon organisation académique <u>Mission</u>: le jury se réunit en « sous jurys » pour travailler en deux temps:

- *Étape 1 : travaux d'harmonisation sur la base de statistiques globales de résultats par établissement
- *Étape 2 : travaux préparatoires à la délibération sur la base des livrets scolaires et à l'aide des applications d'aide à la délibération (Délibnet ou Cyclades)

Les éléments d'appréciation dont dispose le jury

- 1 Les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat ;
- 2 Les notes obtenues aux épreuves de contrôle du second groupe, le cas échéant ;
- 3 Pour certaines épreuves, les notes et les appréciations des professeurs portant sur les résultats obtenus en cours d'année scolaire accompagnées, le cas échéant, de travaux ou de comptes rendus de travaux réalisés par le candidat ;
- 4 Pour certaines épreuves, les notes attribuées aux candidats par les examinateurs, accompagnées le cas échéant de leurs appréciations, des travaux ou comptes rendus de travaux des candidats ;
- 5 Le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu en tenant lieu ;
- 6 Des informations administratives disponibles sur l'établissement d'origine du candidat, notamment les taux de réussite et de mentions attribuées lors des trois dernières sessions du baccalauréat général et technologique.









LES ESSENTIELS

- Les moyennes annuelles sont les moyennes des trimestres 1 et 2 pour chaque enseignement obligatoire et facultatif c'est-à-dire les moyennes déjà portées sur Parcoursup. Si le candidat à une seule moyenne cette moyenne est la note du baccalauréat.
- Les notes figurant sur les bordereaux et sur le livret scolaire ne doivent pas être ajustées au sein de l'établissement, seul le jury a compétence pour les réévaluer, le cas échéant.
- Les moyennes annuelles sont arrondies à l'unité supérieure.
- Les notes obtenues au titre du troisième trimestre, avant, pendant et après la fermeture du lycée ne sont pas prises en compte dans les moyennes annuelles.
- La **qualité de chaque appréciation** et la pertinence des informations données au jury sont essentielles.









LE BTS









Les points essentiels du JORF du 6 juin relatif aux modalités de délivrance du BTS

- Un nouveau livret scolaire adapté selon la spécialité par les pilotes nationaux intégrant les unités et sous-unités certificatives (envoi SIEC).
- Une définition des transpositions de notes CCF, épreuves partielles, contrôle continu, stages, etc. Les notes de contrôle continu correspondent à la moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020 dans les disciplines concernées.
- Les notes attribuées pendant et après la période de suspension de l'accueil des élèves dans les établissements en raison de la crise sanitaire ne sont pas prises en compte.
- Les jurys de BTS disposent des mêmes types d'information que pour le baccalauréat.
- Une session en septembre 2020 destinées aux candidats autorisés par le jury à s'y présenter en totalité ou partiellement.



Le calendrier n'est pas encore arrêté





